## **Politique HSE**

Notre politique HSE (Hygiène Sécurité Environnement) vise à garantir la santé et la sécurité de nos salariés mais aussi de toutes les parties prenantes d'AWT telles que nos fournisseurs, nos clients et nos partenaires.

Des procédures en interne ont été instaurées et des formations ont été mises en place pour encadrer nos salariés.



AWT, dans le cadre de son activité professionnelle de déménagement international et de stockage, s'engage auprès de son personnel, ses clients, ses sous-traitants et de ses agents à mettre en place dans sa politique HSE les éléments suivants :

- De prévenir les incidents, les lésions corporelles et les atteintes à la santé.
- De garantir la sécurité et la santé de ses salariés, des personnes travaillant sous contrat et de ses clients, ainsi que l'intégrité des actifs, la sauvegarde de l'environnement et le respect de la sécurité publique.

AWT souhaite développer ses activités selon les principes suivants :

- Mise en place et amélioration continue en matière de HSE au sein de toutes les activités de la société (déménagement, transport, stockage).
- Développement responsable et durable des activités de la société, dans le cadre de notre politique d'environnement.
- Attention portée aux clients en écoutant leurs attentes en matière de HSE et en adoptant des plans et des éléments de réponse et d'amélioration de notre politique HSE.



- Partager des expériences et des connaissances, évaluation de l'impact du professionnalisme et de l'expérience de chacun.

Afin de poursuivre les principes indiqués plus haut, de minimiser les risques liés aux activités HSE et de contribuer ainsi à la création d'une valeur économique pour la société. AWT souhaite s'engager à :

- Assurer l'application « rigoureuse » des procédures en vigueur en matière de sécurité dans notre entreprise, de santé, d'environnement et de préservation de la sécurité publique, ces points sont repris dans notre « Quality Manuel ».
- Imposer une gestion opérationnelle avec des critères avancés en matière de sauvegarde de l'environnement, de prévention de la pollution, d'optimisation de l'énergie et poursuivre l'amélioration continue des conditions de santé et de sécurité selon les modalités de la norme FIDI-FAIM et les accords passés avec les organisations syndicales (chambre syndicale du déménagement en France).
- Vérifier systématiquement la gestion par des formations et des réunions dans le but d'améliorer continuellement le système et sa performance.
- Définir les indices et les indicateurs de performances, pour le suivi des activités HSE dans le but d'identifier les secteurs et les points à améliorer.
- Utiliser les meilleures technologies disponibles et les meilleurs outils en matière de HSE tout en vérifiant leur bonne application que ce soit pour la mise en place des installations, pour leur entretien (révisions des véhicules, monte-meubles, contrôle APAVE (électricité, chariot élévateur...) afin de modifier et améliorer la sécurité de notre personnel.
- Respecter les exigences légales ainsi que les exigences de système de management d'AWT en matière d'environnement, d'hygiène, de santé et de sécurité au travail.
- Former et entraîner le personnel afin qu'il atteigne le plus haut niveau de professionnalisme et de qualité dans les prestations et services de la société, encourager la participation et l'implication des salariés aux procédés de protection de la santé, de la sécurité et de l'environnement (participation de nos déménageurs à la formation de la FIDI).
- Collaborer activement, avec les autorités et les entreprises représentantes, à l'élaboration de lois et de normes en ligne avec les objectifs d'un développement durable de la société et du pays.
- Permettre aux clients et aux utilisateurs de nos services d'obtenir toutes les informations nécessaires sur notre politique HSE (site internet, affichage...).



- Informer périodiquement les personnes placées sous le contrôle d'AWT : les salariés et les représentants du personnel.
- Mettre à la disposition des parties intéressées cette politique HSE : les autorités et le public en général sur les résultats obtenus dans le domaine de l'environnement, de la santé et de la sécurité au travail.
- Revoir à une fréquence au moins annuelle cette politique environnementale, de santé et de sécurité au travail, et les objectifs.

Le sens des responsabilités, le comportement et l'intérêt témoignés envers les thèmes HSE sont des éléments majeurs de l'évaluation des prestations de chaque salarié au sein de notre entreprise.

